



**Extrait du Registre
Des
Délibérations**

L'an deux mille seize

Le 30 Novembre à 18 heures 00

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Cubzaguais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Val de Virvée, au Centre de Loisirs Sans Hébergement Aubie et Espessas, 9 rue du Cros, sous la présidence de Monsieur DUMAS Alain, Président de séance.

Date de convocation le 24 Novembre 2016.

DELEGUES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE PRESENTS : 19

NOMBRE DE VOTANTS : 23

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Reçu en Préfecture ou
Sous-Préfecture le :

01 DEC. 2016

Publié ou notifié

Le : 01 DEC. 2016

le Président,

Objet : Budget prévisionnel Aquitanis 2017 Aire d'accueil des Gens du Voyage

Présents : 19

BASTIDE Jacques, BORELLY Marie-Claire, BRIDOUX-MICHEL Nadia, BRUN Jean Paul, COURSEAUX Mickael, DUMAS Alain, FAMEL Olivier, GUINAUDIE Sylvain, JEANNET Serge, LARRIEU Josette, LAVAUD Véronique, LOUBAT Sylvie, MERCADIER Armand, MIEYEVILLE Georges, MONSEIGNE Célia, RAYNAL Vincent, SAGASTI Sylvie, SALLES-CLAVERIE Catherine, TABONE Alain.

Absents excusés ayant donné pouvoir : 4

AYMAT Pascale pouvoir à BORRELLY Marie Claire, BOBET Arnaud pouvoir à BASTIDE Jacques, MANSUY Ludovic pouvoir à FAMEL Olivier, MABILLE Christian pouvoir à SAGASTI Sylvie

Absent excusé : 1

DUMONT Éric

Absents : 3

BOURSEAU Christiane, RODRIGUEZ Nathalie, GRASSIAN Frédérique

Secrétaire de séance : **MONSEIGNE Célia**

Par délibération n°2013-69 du 16 Octobre 2013, le Conseil Communautaire a décidé de déléguer le service public de gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage à la société Aquitanis, avec un déficit annuel de 8 679.00€ à charge de la Communauté de Communes du Cubzaguais après

déduction du produits des activités, de l'aide financière de l'Etat à la gestion, et de l'aide financière du Conseil Départemental de la Gironde.

Vu la convention de délégation de service public signée le 20 novembre 2013 avec Aquitanis et notamment son titre 4 relatif aux conditions financières et son article 27 relatifs à la contribution financière du délégant qui prévoit un nouveau calcul annuel,

Vu la modification de la participation de l'Etat par arrêté et décret du 30 décembre 2014, créant sur l'aide financière de l'Etat à la gestion, une part fluctuante selon l'occupation réelle de l'aire, engendrant de fait une baisse de participation dès lors que le taux d'occupation n'est pas de 100%,

Vu le règlement d'intervention 2016 relatif au fonctionnement des aires d'accueil adopté le 17 décembre 2015 par le Conseil Départemental qui modifie la participation de celui-ci portant la subvention à hauteur de 25% des frais de fonctionnement retenus avec une aide maximale de 1000€ par place par an, contre 1250€ auparavant,

Considérant qu'à compter du 01/09/2017 les tarifs par emplacements seront portés à 2,25€ TTC (2 places) et 3,25€ TTC (3 places) après une première augmentation au 01/09/2015 et une seconde au 01/09/2016 conformément à la délibération n°2015-28 du 29 avril 2015. Ces augmentations échelonnées ayant pour objet de compenser en partie la perte de recette liée à la subvention de l'Etat.

Considérant qu'il convient que la collectivité prenne en charge la baisse de recette résiduelle liée à la participation de l'Etat dans l'équilibre du budget. La somme à compenser dépend du taux d'occupation réel de l'aire, qui ne sera déclaré aux services de l'état qu'en janvier 2018. Le montant estimé au budget 2017 tient compte d'un taux d'occupation moyen annuel de 84% (taux retenu par la DDCS pour l'exercice 2015) induisant une charge de compensation de **9 537,00€**.

Considérant l'estimation de la participation du Conseil Départemental à hauteur de 26 225,00€ dans le Budget Prévisionnel 2017, une participation de la collectivité délégante de **9 958,00€** au lieu de **9 762,70€** en 2016 est à prévoir.

Dans le BP 2017 présenté par Aquitanis, les postes ont été rééquilibrés en augmentant la part de *l'entretien courant, l'hygiène et sécurité, la location de matériel, les relations publiques, les ordures ménagères* et en diminuant *les frais de gestion, les produits-fournitures, les pertes irrécouvrables* et les honoraires de recouvrement. Le budget tient également compte de l'augmentation de 3,6% de la police d'assurance.

Le budget 2017, par rapport à l'année 2016, présente donc au final une augmentation de 2% au global du montant de la participation de la collectivité délégante, conforme aux termes de la convention.

Sur avis favorable du bureau,

CEPTE DELEGATE
Reçu en Préfecture ou
Sous-Préfecture le :
01 DEC. 2016
Publié ou notifié
Le : 01 DEC. 2016
le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver le budget prévisionnel 2017 de l'Aire d'Accueil des gens du voyage présenté par Aquitanis pour une subvention d'équilibre de 9 958,00 €, ainsi que pour une participation fluctuante de 9 537,00€ dont le montant définitif sera arrêté en 2018,
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tout acte et toutes décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- d'autoriser le versement de la subvention d'équilibre dans les conditions prévues dans la Convention de Délégation de Service Public,
- d'autoriser le versement de la participation fluctuante pour un montant maximum de 9 537€ dont l'appel de fonds interviendra en juin 2018.

Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 1

Enregistrée en sous-préfecture

Le : 01 DEC. 2016

Publiée le : 01 DEC. 2016

Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint André de Cubzac
Le 30 Novembre 2016.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Reçu en Préfecture ou
Sous-Préfecture le :
01 DEC. 2016

Publié ou notifié
Le : 01 DEC. 2016

Le Président,
A.DUMAS.



aquitanis		BUDGET 2017		BUDGET 2017	
DEPENSES		MONTANTS H.T.		MONTANTS H.T.	
Poste	LIBELLES	Poste	LIBELLES		
6063	ACHATS NON STOCKES		18 200,00 €		21 035,00 €
6011	PRODUITS ET MATERIEL TRAVAUX ENTRETIEN FOURNITURES EAU ET ELECTRICITE	7031	3 200,00 €		12 500,00 €
		7045	15 000,00 €		8 535,00 €
6151	ENTRETIEN REPARATION		2 500,00 €		83 865,00 €
	ENTRETIEN COURANT	7430	2 500,00 €		38 145,00 €
6161	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	7430	17 800,00 €		26 225,00 €
6187	ASSURANCES LOCATIVES ET RC	7430	2 700,00 €		9 958,00 €
6130	FRAIS DE GESTION AQUITANIS LOCATION BENNES FERMETURE	7430	14 400,00 €		9 537,00 €
			700,00 €		
6257	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION		15 400,00 €		- €
6226	RELATIONS PUBLIQUES RECEPTION		300,00 €		
6281	HONORAIRES FRAIS DE RECOURVEMENT		100,00 €		
	HYGIENE ET SECURITE		2 500,00 €		
	ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES		12 500,00 €		
6211	FRAIS DE PERSONNEL		51 000,00 €		- €
6210	PERSONNEL INTERIMAIRE PERSONNEL DE GESTION		- €		
			51 000,00 €		
6541	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		- €		- €
	PERTES S/CREANCES IRRECOUVRABLES		- €		
6786	CHARGES EXCEPTIONNELLES		- €		- €
	SINISTRE SANS RECETTE		- €		
TOTAL DEPENSES		104 900,00 €		104 900,00 €	

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
 Reçu en Préfecture ou
 Sous-Préfecture le :
01 DEC. 2016
 Le :
 Publié ou notifié
01 DEC. 2016
 Président,